



**Conseil d'administration  
Séance du 9 décembre 2016**

**BILAN SUR LES DISPOSITIFS FINANCIERS ET PARTENARIAUX DEPUIS 2012**

[Délibération n° DELIB\_03\_PART\_16\_12\_09\_BIL\_PART]

**L'an deux mille seize, le neuf décembre,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 28 novembre 2016.

**VU**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;

**CONSIDERANT**

- L'avis du Comité technique du 7 novembre 2016 ;

**La Présidente,**

**EXPOSE**

Lors du Comité technique du 30 juin 2016, les représentants du personnel ont demandé à être destinataires d'une synthèse des financements et mécénats obtenus par l'école depuis sa création.

**1) Premier dispositif : la Taxe d'Apprentissage**

Mis en place au sein de l'école dès 2012, ce dispositif consiste à inviter les entreprises locales et régionales à attribuer leur taxe d'apprentissage (TA) à l'ESADMM, en début de chaque année.

Depuis 2012, ce sont plus de 800 entreprises, régulièrement renouvelées, qui reçoivent chaque année une demande, accompagnée d'un bordereau pré-rempli émanant d'un OCTA (Organisme Collecteur de la TA) type CCI ou UPR, cela afin de faciliter leur versement.

Dans ce contexte, chaque entreprise a la liberté de verser cet impôt à l'école qu'elle sélectionne par connaissance ou affinités professionnelles, ou de confier sa TA à la gestion de son OCTA, sous la forme de « Fonds Libres », attribués ensuite par les OCTA aux structures de leur choix.

Cette dernière méthode est largement utilisée par les PME et TPE, car elle les libère de contraintes comme : le choix d'une structure, les calculs complexes de la TA, la nécessité d'avoir une service comptable propre à l'entreprise.

Jusqu'en 2015, les entreprises pouvaient verser leur TA à des écoles d'enseignement supérieur ou à des CFA (Centres de Formation des Apprentis), d'une manière relativement équitable.

Depuis 2015, la réforme de la TA oriente ces attributions en priorité vers les CFA, pénalisant considérablement les écoles d'enseignement supérieur, dont la nôtre :

Somme globale perçue depuis 2012 : 105.000,00€

TA 2013 (somme la plus importante) : 40.464,00€

TA 2016 (somme la plus faible) : 4556,00€

Ces sommes sont utilisées pour l'achat de matériels pédagogique.

Seules les écoles d'enseignement supérieur proposant de la Formation professionnelle en direction de publics autres que les étudiants (particuliers, comités d'entreprises, entreprises, demandeurs d'emploi...) et ayant obtenu un agrément du Conseil Régional, peuvent bénéficier d'un versement de la part de la TA gérée par la Région, soit 51% de la TA restante. Ces sommes peuvent être très importantes.

Chaque année les enseignants et assistants de l'ESADMM sont sensibilisés par courrier à l'importance de la TA pour l'école. Ils sont aussi invités à solliciter leurs contacts professionnels et les sociétés partenaires lors de workshops, à apporter leur soutien à l'ESADMM. Cette demande impliquerait une réelle collaboration, ce qui n'a jamais été le cas.

Malgré cette baisse spectaculaire, en décembre 2016, plusieurs centaines d'entreprises locales et régionales seront à nouveau sollicitées.

## 2) Second dispositif : les partenariats institutionnels

Ce dispositif concerne les financements européens FEDER, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental 13, le Conseil Régional PACA et l'Etat, hors budget de Fonctionnement.

### Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) :

Un dossier de demande de subvention d'un montant de 150.000,00€ a été déposé en mai 2016 pour la création du Laboratoire de Prototypage associé au LoAD.

Une réponse doit être prochainement apportée.

### La Ville de Marseille :

Une subvention d'équipement d'un montant de 420.000,00€, votée en 2013, est en cours d'attribution, en fonction des factures présentées concernant la réalisation de la Plate-forme Numérique.

Le Conseil Départemental 13 :

Un nouveau dossier de demande de subvention a été déposé en avril 2016, concernant le soutien à la création du Laboratoire de Prototypage. Une somme de 80.000,00€ est demandée.

Un courrier d'intérêt de Madame Martine VASSAL, Présidente du CD 13, a été transmis à l'ESADMM.

Le Conseil Régional PACA :

Un dossier de demande de subvention a été déposé au printemps 2016 au service Culture du CR, d'un montant de 40.000€.

Une réponse doit être prochainement apportée.

Un courrier d'intérêt de Monsieur Christian ESTROSI, Président du CR PACA a été transmis à l'ESADMM.

L'Etat : Ministère de la Culture et de la Communication

Une subvention de 15.000,00€ a été attribuée dans le cadre du soutien à la professionnalisation et à la création d'activités.

Le dossier du LoAD a été retenu parmi 27 projets les plus novateurs en matière de développement numérique.

A cette occasion, l'école a été invitée à Paris par la Ministre Fleur PELLERIN le 12 octobre 2015.

3) Troisième dispositif : Le Fonds de Dotation « Luminy Art/Design Dotation »

Il est actuellement vierge de toute dotation, malgré un dispositif fiscal avantageux pour les entreprises et des contreparties attractives. Ce Fonds de Dotation est directement lié aux collaborations de l'école avec les sociétés privées. D'autre part, il est bon de savoir que le mécénat d'entreprises, en particulier des PME, est en chute libre depuis quelques années, les priorités économiques des sociétés sont mobilisées sur d'autres secteurs.

4) Quatrième dispositif : Les partenariats privés

A l'exception de La Poste (2000€ pour l'édition d'un livret en 2015), les collaborations avec les sociétés privées n'entraînent aucune retombée économique pour l'école.

Les collaborations établies l'ont été autour de projets artistiques ou de workshops (Liste non exhaustive...).

Avenir Télécom : projet artistique – achat d'œuvre d'une étudiante

Genoyer : projet artistique – défragement de l'étudiante

Trabuc : workshop

Reynier : workshop

Le Fer à Cheval : workshop

Fonderie de Roquevaire : travail avec des diplômés

Tuillerie Monier : workshop

Ravel : projet Interrompu pour cause de divergence d'objectifs ;

Wilko : projet Interrompu pour cause de divergence d'objectifs ;

Château La Coste : projet interrompu pour cause de divergence d'objectifs ;  
Domaine de Manville (Golf des Baux de Provence) : projet interrompu pour cause de divergence d'objectifs ;  
La Poste (2000€) : réalisation d'un livret  
De toutes ces sociétés, seule Avenir Télécom, aujourd'hui en cessation d'activité, nous a versé pendant 2 ans sa Taxe d'Apprentissage (environ 3000€).

D'autres demandes n'ont pu être honorées, dans la mesure où l'emploi du temps des enseignants et la programmation pédagogique sont souvent incompatibles avec les demandes des entreprises, qui peuvent intervenir en cours d'année.

Actuellement, l'ESADMM ne possède pas une dynamique entrepreneuriale compatible avec les besoins et attentes des professionnels. Une structure de type Junior Entreprise pourrait éventuellement répondre à certaines de ces demandes en temps réel et bénéficier à la renommée de l'école et à l'intégration des étudiants dans le monde du travail.

Le LoAD et en particulier le Laboratoire de prototypage, sont susceptibles de favoriser un nouvel intérêt industriel pour l'ESADMM.

Fait à Marseille, le 9 décembre 2016.

La Présidente  
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le : .....

Transmise au représentant de l'Etat le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état).